



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION

de Médailliers des usines Marot

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

Les premiers ateliers de cette usine de trieurs à grains sont construits à partir de 1871 par Jules Marot, qui avait déposé le brevet d'un trieur à double effet en 1857. L'entreprise se développe rapidement dans les années 1880, avec l'édification de la conciergerie, le bâtiment des moteurs, un magasin et deux hangars. Émile et René Marot succèdent à leur père aux environs de 1890. Émile perfectionne les trieurs en déposant un brevet pour l'ensachage automatique des grains, un trieur à triple effet et une turbine à air permettant le triage des céréales par leur densité. Les appareils sont exportés en Europe, en Afrique du nord et en Amérique. De nombreux bâtiments sont bâtis dans les années 1900 : trois magasins, la fonderie, la menuiserie, le bureau, la ferblanterie. L'atelier de montage date de 1914 et la fonderie est agrandie à la même époque. À partir de 1924, Émile Marot dirige seul l'entreprise, et crée une société à responsabilité limitée en 1931. Les derniers bâtiments, construits dans les années 1930, sont un magasin à bois, un magasin et un laboratoire. Émile Marot dirige son entreprise jusqu'en 1950, associé à son gendre, Émile Taudière, qui reprend ensuite l'affaire. Après le décès de ce dernier en 1967, Edmond Brillaud dirige l'usine jusqu'à sa fermeture en 1980. En 2000, Edmond Brillaud fait don aux musées de Niort de quatre médailliers où sont présentées les récompenses obtenues aux concours régionaux et expositions universelles entre 1858 et 1888.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
22.02.2016

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160314-C34-03-2016-1- DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016
--

Statut de la collection

Les objets acquis avant le 1^{er} avril 2000 sont propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Identification/nature/typologie

La collection comporte quatre items numérotés 000.36.1 à 000.36.4.

Constat d'état

Les quatre items nécessitent une restauration.

Localisation

Cet ensemble de quatre médaillers est, à ce jour, conservé dans la réserve « textile/orfèvrerie », au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Récolement

Le récolement a été effectué en novembre 2015 en procédant à la vérification des quatre dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les quatre items sont enregistrés. Le marquage est à réaliser. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de de conservation.

Conclusion

Bilan : quatre items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées

Procès verbal de récolement

22.02.2016

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20160314-C34-03-2016-1- DE Date de télétransmission : 18/03/2016 Date de réception préfecture : 18/03/2016
--